

A.R. 24.01.2025 M.B. 30.01.2025
En vigueur 01.02.2025

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 5 – SOINS DENTAIRES

"Art. 5. Sont considérées comme des prestations qui requièrent la qualification de praticien de l'art dentaire, comme défini à l'article 4 :"

...

"§ 1^{er}. PRESTATIONS JUSQU'AU 19^e ANNIVERSAIRE :"

...

"SOINS CONSERVATEURS

...

373656 373660

** Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 19^e anniversaire : achèvement du traitement radiculaire avec un ciment biologique endodontique

L 106
P 16

~~La prestation 373634-373645 ne peut être cumulée sur la même dent qu'avec la prestation 373612-373623, les prestations de l'article 14I) et les radiographies diagnostiques de l'article 5."~~

"La prestation 373634-373645 ne peut être cumulée sur la même dent qu'avec les prestations 373612-373623 et/ou 379514-379525, les prestations de l'article 14I) et les radiographies diagnostiques de l'article 5. "

" 373796 373800

~~* Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif en cas d'une pulpotomie remboursable lors de l'agénésie d'une dent définitive correspondante ou dans le cadre d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, jusqu'au 19^e anniversaire, par dent~~

~~L 30
P 3 "~~

" 373796 373800

** Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif en cas d'une pulpotomie remboursable lors de l'agénésie d'une dent définitive correspondante ou dans le cadre d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, jusqu'au 19^e anniversaire, par dent

L 30
P 3 "

...

"PROTHESES DENTAIRE AMOVIBLES, consultations comprises :

~~A. Prothèses amovibles jusqu'au 19^e anniversaire :~~

~~378954 378965 * Prothèse amovible supérieure : maximum~~ L 600
P 38

~~378976 378980 * Prothèse amovible inférieure : maximum~~ L 600
P 38

A. Prothèses amovibles jusqu'au 19^e anniversaire :

377731 377742 * Prothèse amovible supérieure d'une dent L 376
P 24

377753 377764 * Prothèse amovible inférieure d'une dent L 376
P 24

377775 377786 * Prothèse amovible supérieure de deux dents L 376
P 24

377790 377801 * Prothèse amovible inférieure de deux dents L 376
P 24

377812 377823 * Prothèse amovible supérieure de trois dents L 376
P 24

377834 377845 * Prothèse amovible inférieure de trois dents L 376
P 24

377856 377860 * Prothèse amovible supérieure de quatre dents L 376
P 24

377871 377882 * Prothèse amovible inférieure de quatre dents L 376
P 24

377893 377904 * Prothèse amovible supérieure de cinq dents L 376
P 24

377915 377926 * Prothèse amovible inférieure de cinq dents L 376
P 24

377930 377941 * Prothèse amovible supérieure de six dents L 412
P 26

377952 377963 * Prothèse amovible inférieure de six dents L 412
P 26

377974 377985 * Prothèse amovible supérieure de sept dents L 412
P 26

377996 378000 * Prothèse amovible inférieure de sept dents L 412
P 26

378011 378022 * Prothèse amovible supérieure de huit dents L 453
P 28

378033 378044 * Prothèse amovible inférieure de huit dents L 453
P 28

378055 378066 * Prothèse amovible supérieure de neuf dents L 453
P 28

378070	378081	* Prothèse amovible inférieure de neuf dents	L	453
			P	28
378092	378103	* Prothèse amovible supérieure de dix dents	L	526
			P	33
378114	378125	* Prothèse amovible inférieure de dix dents	L	526
			P	33
378136	378140	* Prothèse amovible supérieure de onze dents	L	526
			P	33
378151	378162	* Prothèse amovible inférieure de onze dents	L	526
			P	33
376832	376843	* Prothèse amovible supérieure de douze dents	L	526
			P	33
376854	376865	* Prothèse amovible inférieure de douze dents	L	600
			P	38
376876	376880	* Prothèse amovible supérieure de treize dents	L	600
			P	38
376891	376902	* Prothèse amovible inférieure de treize dents	L	600
			P	38
376913	376924	* Prothèse amovible totale supérieure	L	600
			P	38
376935	376946	* Prothèse amovible totale inférieure	L	600
			P	38

...

"C. Renouvellement anticipé ou remplacement de la base de prothèses amovibles jusqu'au 19^e anniversaire en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses.

378335	378346	* Renouvellement anticipé en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses, d'une prothèse amovible partielle ou totale qui a fait l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé. Les honoraires pour le renouvellement anticipé des prothèses sont égaux aux honoraires fixés pour des prothèses identiques comme prévus à l'article 5, § 2."	L	600
378335	378346	* Renouvellement anticipé en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses, d'une prothèse amovible partielle ou totale qui a fait l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé. Les honoraires pour le renouvellement anticipé des prothèses sont égaux aux honoraires fixés pour des prothèses identiques comme prévus à la rubrique A de ce même paragraphe."	L	600

...

"§ 2. PRESTATIONS A PARTIR DU 19^e ANNIVERSAIRE:"

...

"	303796	303800	* Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif dans le cas d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent	L 30 P 3	"
"	303796	303800	** Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif dans le cas d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent	L 30 P 3	"
			...		